



AVIS

AT.23.76.AV

Révision du plan de secteur de LIÈGE visant l'inscription d'une zone d'enjeu communal « Site de Coronmeuse » et la désinscription du tracé existant d'une route de liaison régionale et d'une ligne électrique haute tension à LIEGE – Projet de plan

Avis adopté le 01/09/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* Conseil communal de Liège
- *Demandeur :* Conseil communal de Liège
- *Auteur du RIE :* Aries Consultants
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art.D.II.49§6 du CoDT
- *Date d'envoi du dossier :* 4/07/2023
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Audition :* 29/08/2023

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* Coronmeuse - zone d'habitat, zone de services publics et d'équipements communautaires, zone d'activité économique industrielle, zone d'espaces verts, zone de plan d'eau
- *Affectation proposée :* Zone d'enjeu communal (ZEC)
- *Compensation :* /

Brève description du projet et de son contexte :

Le périmètre se situe à la limite nord de la commune, entre le quai de Coronmeuse et la rue E. Solvay au nord et la Meuse au sud. On trouve à l'ouest le Pont Atlas sur la Meuse et à l'est le Pont Marexhe sur le Canal Albert. Les éléments marquants du site sont actuellement l'école Reine Astrid, le Grand Palais (vestiges de l'exposition universelle de 1939) ainsi que la darse, le parc Astrid et le RAVeL le long du quai.

Le projet vise :

- L'inscription d'une zone d'enjeu communal de 27 ha environ sur le site de Coronmeuse, en lieu et place de zones de services publics et d'équipements communautaires, d'activité économique industrielle, d'habitat, d'espaces verts et d'une voie navigable (darse). Elle est accompagnée d'une carte d'affectation des sols ;
- La désinscription d'une route de liaison régionale et d'une ligne électrique à haute tension identifiées dans le périmètre.

Des permis ont déjà été délivrés sur la zone et sont réalisés ou en cours de mise en œuvre. Ils concernent la construction d'un éco-quartier en plusieurs phases : immeubles à appartements, maisons unifamiliales, bureaux, maison de repos et résidence-service, parkings ; ainsi qu'une capitainerie sur la darse et l'abattage d'arbres.

PREAMBULE

Le Pôle rappelle qu'il a émis :

- en date du 04/06/2019, un avis favorable sur le projet de contenu du RIE dans le cadre d'une demande de révision de plan de secteur en procédure accélérée (réf. : AT.19.54.AV) ;
- en date du 29/11/2019, un avis favorable sur la demande de révision : la procédure accélérée avait alors été annulée vu la désinscription du tracé de la route et de la ligne électrique (réf. : AT.19.109.AV) ;
- en date du 12/02/2021, un avis favorable sur le projet de contenu du RIE (réf. : AT.21.15.AV) ;

Il a également pris connaissance de l'évolution des analyses préalables et la rédaction du RIE :

- en date du 16/07/2021, en ce qui concerne la phase 1 (réf. : AT.21.68.AV) et sollicitait des précisions et analyses complémentaires ;
- en date du 28/01/2022, en ce qui concerne la phase 1 amendée et la phase 2 (réf. : AT.22.5.AV) et sollicitait des compléments ;
- en date du 14/10/2022, en ce qui concerne les phases 1 et 2 complétées et amendées (réf. : AT.22.87.AV) .

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de révision du plan de secteur de Liège visant l'inscription d'une zone d'enjeu communal « Site de Coronmeuse » et la désinscription du tracé existant d'une route de liaison régionale et d'une ligne électrique haute tension à LIEGE.


A. Concernant l'inscription de la ZEC :

Le Pôle remet un avis favorable.

B. Concernant la désinscription du tracé existant d'une route de liaison régionale et d'une ligne électrique haute tension à LIEGE :

Le Pôle remet un avis favorable. Il est d'ailleurs favorable à la désinscription sur la totalité de la longueur désaffectée de la ligne à haute tension.

Concernant la qualité du rapport sur les incidences environnementales, le Pôle Aménagement du territoire estime que celui-ci contient les éléments nécessaires à la prise de décision.



Samuël SAELENS
Président